



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCES-VERBAL

ASSEMBLÉE GENERALE

du vendredi 28 janvier 2022

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MAINE-ET-LOIRE
DU 28 janvier 2022

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BEURTON-LE MIGNON, BRATEAU, HALIMI, HUMEAU, LUCIANI, WINDELS
MM. ANGIBAUD, ARAM, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, BORJON-PIRON, COUGÉ, COURANT, DE GOURMONT, DEBERTEIX, DORIVAL, FAIQ, FAUVEAU, GAUCHET, GAZEAU, JEGOU, MARBACH, MAUREL, NOYELLE, RAVARY, ROUSSEAU, VOYER **Membres Titulaires**

MM. BATAILLE, EMERIAU, CORGNET, FLAMANT, LAILLET, LANGEVIN, LEROY, POLLONO, ROUILLER, SALLE **Membres associés**

Mmes CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY représentée par Mme ROUSSEAU.

MM. AUDOUIN (La Poste), BORJON-PIRON (ADECC), COUPRIE, représenté par Alice LECLERC (CPME), DAVY (SIEM), GIDOIN (ALDEV), SCHAUPP (MEDEF, représenté par M. TALBOTEC),
Conseillers techniques

M GROUD **Président d'Honneur**

EXCUSES :

Mmes BLANCHARD, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, LEROUGE, MENARD, PETITRENAUD, TANGUY
MM BODET, CHÂTEAU, CHOPLAIN, JABER, JUSTEAU, GANG, LACLIE, LE MAOUT, LELIEVRE, PICOT, REIX, REYNOUARD, VIOUX, **Membres Titulaires**

Mme LEGRATIET, QUERAN, SAUVOUREL

MM BESSARD, BOISSEAU, CESBRON, DEBRUYNE, FILLON, FRANCO, GENDRY, GUIONNET, MARTIN, PORTIER, RONGERE, REMITA **Membres associés**

Mmes DABIN (département 49), DEKENUYDT (CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), NEBBULA (Angers Technopole), YANNOU (Anjou Tourisme)

MM APAIRE (MEDEF Choletais), BALLARINI (ALTER), BEAUFILS (Orange), BEDOUET (CIDES), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), BOUYER (DESTINATION ANJOU), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS) , COPLEUTRE (JCE), CORVEE (ENEDIS), DESROQUES (Vitrines de Saumur), de GUISTI (CIA), DOLAY (UDCM49), DOUGE (Tribunal de Commerce), GERARD (DDT), , JUGUET (Ordre des avocats), LAIZE (CHAMBRE D'AGRICULTURE), LANDRAU (CJD), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), LEBLOIS (DCF49), MUSSET (SOLUTION éco), PAYEN (ASDEPIC), PELISSIER (DDETS), PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), PRUNIER (ARC OUEST), ROBLEDON (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES D'ANJOU),
Conseillers techniques

Invités :

M. Dominique LARROQUE, DDFIP.

Mme Magalie ROUILLER, Chargée de promotion du territoire, Direction de la Communication Angers et Angers Loire Métropole.

M. Laurent POUCAN, responsable Pôle promotion du territoire et rayonnement Ville d'Angers.

Flavienne CHADELAUD, la directrice départementale de la Banque de France.

Nicolas MARADAN, Directeur du centre d'affaires de Banque Populaire Grand Ouest

M. Frédéric BOISSIER, responsable du service entreprises à la Banque de France.

PARTICIPENT ÉGALEMENT :

Mme ROCHER Anne, CDP49

Mme BOUTON Laurence Conseillère Développement-Finances-DINAMIC+

Mme COUPRIE Isabelle Direction des Affaires financières

Mme HERAUD Florence, Pôle Communication

Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire

M.HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises

M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale

M. LOHEZIC Philippe, responsable Pôle Développement durable CCI49

M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations institutionnelles et Aménagement du Territoire

SÉANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

Ordre du jour

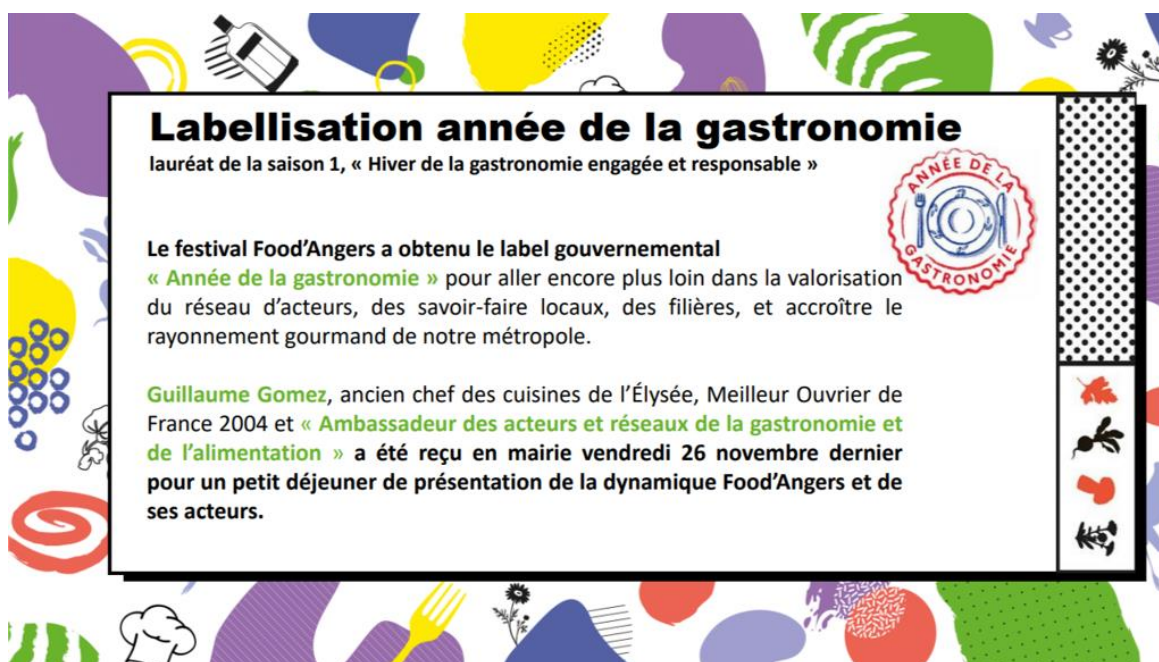
1. VIE INSTITUTIONNELLE – AFFAIRES GÉNÉRALES	44
1.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2021.	44
1.2 Cession de l'hôtel consulaire de Cholet	44
1.3 Demande de subvention exceptionnelle de l'association ADECC	46
1.4 Représentations	49
1.5 Information sur l'enquête de conjoncture Expreccion	50
2. INTERACCION SUR LE FINANCEMENT ET LA COTATION DES ENTREPRISES	51
3. ACTIVITÉS DE LA CCI	57
3.1 Concours des meilleurs apprentis de France	57
3.2 Tarification CCI 2022	58
3.3 calendrier des réunions des commissions 2021-2026	58
3.4 Élection du président de CCI France le 25 janvier 2022	58
3.5 Agenda CCI	59

ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE

Le président Matthieu BILLIARD excuse l'absence du préfet, Pierre ORY et de Michel DERRAC, directeur départemental des finances publiques (DDFIP). Celui-ci est représenté par Dominique LAROQUE, adjoint au directeur du Pôle animation et pilotage du réseau DDFIP.

Il propose de visionner la vidéo des vœux interconsulaires tournée avec Denis LAIZE, Président de la Chambre d'Agriculture et Nadège DEKENUYDT, Présidente de la Chambre des Métiers, qui s'est substituée à la traditionnelle cérémonie en raison du contexte sanitaire.

Il évoque la labellisation du festival Food'Angers, dans le cadre de l'année de la gastronomie, une initiative lancée par le Gouvernement fin septembre 2021, portée par Guillaume Gomez, ancien chef des cuisines de l'Élysée, « ambassadeur des acteurs et réseaux de la gastronomie et de l'alimentation », pour soutenir le secteur de la restauration lourdement impacté par la crise sanitaire. Les CCI ont été associées au dispositif pour faire remonter les initiatives et prendre part au jury. Le festival Food'Angers fait partie des 20 dossiers labellisés au niveau national.



Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Magalie ROUILLER, chargée de promotion du territoire à la Ville d'Angers, Laurent POUCAN, responsable du pôle promotion du territoire et rayonnement à la Ville d'Angers pour la présentation de l'édition 2022 du festival qui se déroule du 28 janvier 6 février.

Laurent POUCAN souligne le nombre élevé de structures et d'acteurs impliqués dans cet événement (une centaine), dont les trois chambres consulaires — la CCI avec son centre d'apprentissage et le campus de la gastronomie —, des producteurs, des restaurateurs, des commerçants, des artisans, etc. Et tous les lieux qui accueillent des animations.

Magalie ROUILLER se réjouit de l'obtention de la labellisation « année de la gastronomie » pour le festival Food'Angers.

Elle souligne l'ouverture à un très large public : des enfants jusqu'aux seniors en passant par les actifs et les étudiants.

Elle évoque les nouveautés de l'édition 2022 : l'arrivée d'une douzaine de nouveaux acteurs, de nouveaux formats : « les cavardages » chez les cavistes et bars à vins et « les cafés causette » dans les bars et restaurants » et la grande collecte de recettes lancée auprès des Angevins.

Elle présente quelques-unes des 80 animations prévues au cours du festival : un dîner orange chez Cointreau, un café causette au café Cardinal sur le thème « peut-on déguster le café comme le vin ? », des ateliers-conseils cuisine zéro déchet dans l'épicerie-bar P'tits poids carottes, une immersion gourmande au musée de la tapisserie contemporaine, un petit-déjeuner « bien dans ton assiette, bien ton corps » dans une résidence senior à Écouflant, une journée famille cuisine gourmande, saine et zéro déchet à la Maison de l'environnement, un jeu de piste « RégaliPursuit » par Sibylline Escapade, un atelier taille de la vigne au clos Saint-Nicolas, etc.

Pascale LUCIANI, professionnelle du tourisme dans les Mauges, demande s'il est prévu d'étendre le festival à d'autres territoires du département.

Magalie ROUILLER indique que quelques animations sont prévues en partenariat avec l'Office de tourisme Loire Layon Aubance et le musée de la vigne et du vin. Elle souligne que le festival est porté par Angers Loire Métropole.

Sébastien VOYER, commerçant sur les marchés, demande si des animations sont prévues sur les marchés angevins, qui ont un besoin très important de communication.

Laurent POUKAN indique que c'est le cas. Les marchés sont valorisés au cours du festival sur plusieurs dates. Des projets seront présentés sur des stands installés sur les marchés des places Lafayette et Leclerc. Il précise que ce n'est pas la meilleure période pour prévoir des animations en extérieur. Il invite les commerçants non sédentaires à faire part de leurs propositions et affirme que les organisateurs sont prêts à imaginer avec eux des dispositifs particuliers dans le cadre du festival.

1. VIE INSTITUTIONNELLE – AFFAIRES GÉNÉRALES

1.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2021.

[Projet de Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 décembre](#) dernier sur l'extranet élus.

Validation unanime de l'assemblée

1.2 Cession de l'hôtel consulaire de Cholet

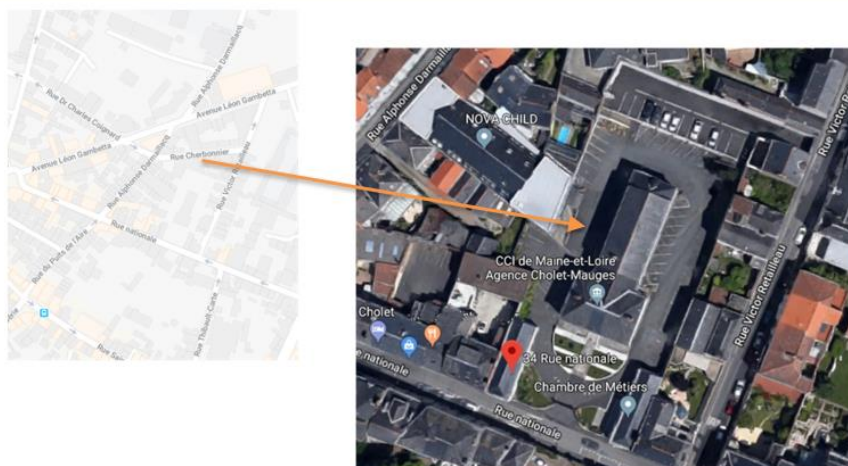
Le Président Matthieu BILLIARD indique qu'il a été acté lors du précédent mandat la volonté de repenser les implantations de la CCI à l'échelle du département et de moderniser son image en quittant les anciens hôtels consulaires d'Angers, Cholet et Saumur. L'hôtel consulaire de Saumur a été vendu fin 2020. La cession de l'hôtel consulaire d'Angers a été actée le 29 octobre 2021. Pour Cholet, le dossier s'est accéléré en fin d'année 2021. La CCI a reçu plusieurs propositions d'acquisition. Le Bureau s'est réuni à plusieurs reprises à ce sujet. Lors de ces réunions, l'orientation de transférer l'agence sur Eurespace pour conforter l'idée de campus a été confirmée tout en réfléchissant à une présence dans le centre-ville dans un concept à inventer et qui pourrait être déployé dans les autres territoires.

Le Président Matthieu BILLIARD indique qu'il a échangé à ce sujet avec les présidents des agglomérations de Saumur et de Cholet. Il leur a fait part de la volonté de la CCI de travailler avec leurs services pour favoriser les interactions avec la CCI. Cette proposition a reçu un bon accueil.

Il évoque le projet Métamorphose à Angers, qui permettra de rapprocher dans un même lieu divers acteurs économiques de l'agglomération, dont la CCI.

Le Président Matthieu BILLIARD et Cyrille LAHEURTE présentent des photos et des plans de l'hôtel consulaire de Cholet et de son implantation, dans l'hyper-centre, 34, rue nationale. Cinq bâtiments sont construits sur le site : le bâtiment principal, le bâtiment appelé NEXO, un bâtiment libre d'affectation, un bâtiment occupé par la Chambre des métiers et un bâtiment occupé par « Action Logement ».

Situation de l'hôtel consulaire de Cholet



Situation géographique

Le Président Matthieu BILLIARD indique que la croissance importante du CFA depuis trois ans oblige à s'interroger sur la réorganisation d'Eurespace, dans la perspective du rapatriement des services de la CCI sur ce site. Le départ de l'ESSCA en juillet 2022 permettra de récupérer des locaux, mais cela ne sera pas suffisant pour faire face aux besoins de la CCI.

Synthèse évolution du Campus de Cholet



Le Président Matthieu BILLIARD explique qu'étant donné l'existence de plusieurs propositions d'acquisition, la CCI a pu négocier de pouvoir rester à titre gracieux dans le bâtiment NEXO pendant

deux ans. Cela permettra d'avoir un sas avant de déménager l'ensemble des équipes et de réfléchir à la présence de la CCI dans le centre-ville de Cholet et à la réorganisation d'Eurespace.

Le Président Matthieu BILLIARD souligne que l'offre d'acquisition, retenue par le Bureau, permettra de conserver la vocation publique du bâtiment. Il sera en effet réhabilité pour y accueillir l'hôpital de jour de Cholet. Cette activité devrait contribuer à apporter du flux dans le centre-ville.

Cette offre est portée par la SARL Clémo Immo.

Le prix d'acquisition net vendeur est de 1 650 K€.

Le président Matthieu BILLIARD précise que le site avait été estimé entre 1,5 et 1,8 M€.

Cyrille LAHEURTE indique que la CCI devra libérer l'hôtel consulaire au plus tard le 1^{er} octobre 2022. L'organisation du transfert devra tenir compte des intentions des associations partenaires qui sont présentes sur le site. À savoir : rejoindre le site Eurespace ou rester en centre-ville dans le bâtiment NEXO, où la plupart sont déjà installées. Une réunion est prévue avec ces associations courant février.

Éric GROUD estime que la CCI devrait adopter une position proactive dans ces échanges pour faire en sorte de conserver les synergies avec les associations partenaires.

Le Président Matthieu BILLIARD déclare que la CCI souhaite renforcer ces synergies.

Cyrille LAHEURTE indique que l'association Cholet Vitrine souhaite rester dans le centre-ville.

Novachild s'interroge sur la nécessité de conserver des bureaux étant donné le développement du télétravail depuis le début de la crise sanitaire.

Il indique que la réunion prévue courant février permettra d'échanger sur les enjeux et les orientations des associations partenaires présentes sur le site.

Cyrille LAHEURTE précise que l'assemblée doit valider le déclassement du bâtiment du domaine public et autoriser le président à conduire toutes les démarches nécessaires aux fins de signature de cession de l'hôtel consulaire de Cholet.

Validation unanime de l'assemblée

1.3 Demande de subvention exceptionnelle de l'association ADECC

Le Président Matthieu BILLIARD déclare que depuis une dizaine d'années, la CCI du Maine-et-Loire réfléchit à la manière de prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux dans sa vision du développement économique. Cette réflexion, nommée la « Troisième Révolution Industrielle et Agricole », partagée par les CCI des Pays de la Loire, qui paraît évidente aujourd'hui, l'était moins à l'époque pour de nombreux entrepreneurs.

La CCI du Maine-et-Loire a ainsi créé tout un écosystème autour de cette prise de conscience, décliné en quatre thématiques :

- l'économie circulaire, avec la création de l'ADECC, association pour le développement d'une économie circulaire et collaborative.
- l'éco-conception à travers les formations-actions Ecoprodduire,
- la performance énergétique, avec l'association régionale ORACE, qui accompagne les entreprises pour mieux maîtriser leur consommation d'énergie, créée à l'initiative de la CCI et basée à Eurespace à Cholet.
- la RSE : la CCI du Maine-et-Loire est la première Chambre de commerce à avoir été labellisée Lucie, en 2017, norme la plus exigeante en termes de RSE, reconnue au niveau international. Elle est

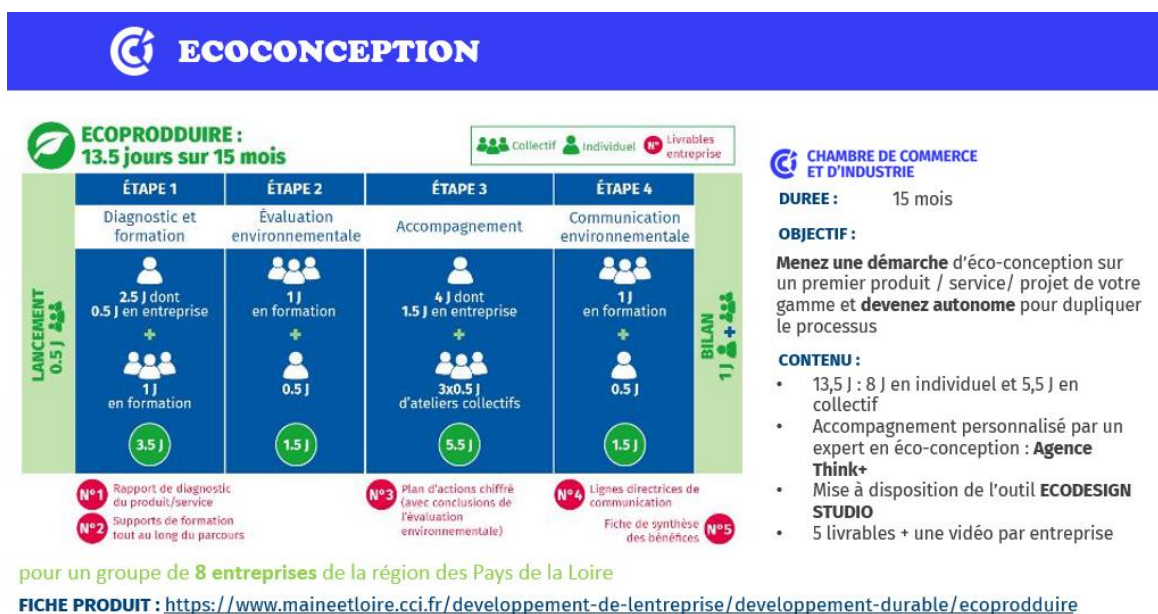
également membre du réseau des dirigeants responsables de l'Ouest et accompagne l'association sur le sujet de la RSE.

Christophe HOUÉIX présente le dispositif Ecoprodduire, des formations-actions, pour accompagner les entreprises qui souhaitent mener une démarche d'éco-conception sur un premier produit, service ou projet de leur gamme.

Il souligne que ces formations sont accessibles à des entreprises de toute taille. Ce qui permet des échanges très intéressants entre les participants.

Il indique que ces formations-actions plaisent beaucoup et attirent les entreprises : deux sessions ont été organisées en 2021, au lieu d'une initialement prévue.

Face à cette demande, le recrutement d'un deuxième ingénieur éco-conception est en réflexion.



Michel LANGEVIN suggère d'ajouter le mot innovation au concept de l'éco-conception.

Le Président Matthieu BILLIARD acquiesce. Il affirme que l'innovation est au cœur de la stratégie de l'éco-conception.

Christophe HOUÉIX évoque la multiplicité des métiers impliqués dans la démarche d'éco-conception et la diversité des profils des participants aux formations.

Il souligne que l'innovation ne concerne pas une seule personne dans l'entreprise. C'est l'esprit qui y règne.

Le Président Matthieu BILLIARD donne la parole à Yannis BORJON PIRON pour présenter l'ADECC.

Yannis BORJON PIRON indique que cette association a été créée en 2017 par des chefs d'entreprise élus à la CCI (Jean-Yves FOUCHER, Thierry DRAPEAU, Jean-Yves JOUSSELIN et lui-même) pour sensibiliser leurs collègues chefs d'entreprise à l'économie circulaire et les aider à réduire leur consommation de matières grâce au réemploi.

L'association regroupe 147 adhérents, qui représentent environ 13 000 salariés. L'objectif est d'arriver à 200 adhérents en 2022.

440 000 € d'économies ont été réalisés par les entreprises.

200 tonnes de matières ont été valorisées.

150 coopérations ont été menées entre des entreprises.

Plus de 2 000 entreprises du Maine-et-Loire ont été mobilisées. Des actions sont également menées au niveau régional.

Yannis BORJON PIRON évoque la reconnaissance nationale de l'action de l'association, notamment lors de sa mise à l'honneur dans le tour de France des solutions innovantes dans le domaine de

l'économie circulaire en 2019. Elle a également fait l'objet d'un article dans le journal Les Échos il y a quelques jours.

Il présente les solutions proposées par l'ADECC aux entreprises.

- des solutions clés en main : des collectes groupées de déchets (avec Fibres 49), mise en place d'achats groupés (avec l'association Le Cèdre).
- Un accompagnement sur différentes thématiques : les déchets, la stratégie environnementale, sur l'énergie.
- Différentes actions pour s'informer, échanger et contribuer.
- Une visibilité sur l'action des entreprises adhérentes : relai des actions sur les réseaux sociaux, portraits d'adhérents,

OFFRE ADECC

Adhérer à l'ADECC, c'est bénéficier de :

- SOLUTIONS CLÉS EN MAIN POUR AGIR**
 - Achats groupés sur mes fournitures non stratégiques** (vérifications périodiques, téléphonie, gaz, véhicules, etc.) et mes contrats d'énergie
 - Collecte optimisée des déchets**
 - Plateforme d'échanges et de mutualisation** (TrocAdeco)
 - Formations et ateliers de sensibilisation**
- DISPOSITIFS PERSONNALISÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER**
 - Sur les déchets**
Objectif : réduire vos déchets et mieux les valoriser
 - Sur les locaux et l'énergie**
Objectif : Optimiser vos consommations énergétiques
 - Sur la stratégie**
Objectif : Définir et prioriser des actions à mettre en œuvre
 - >> Visite en entreprise, état des lieux, plan d'actions et suivi sur 1 an
- UN RÉSEAU POUR M'INFORMER ÉCHANGER, CONTRIBUER**
 - NEWSLETTERS** actualité locale et nationale, témoignages...
 - RENCONTRES** petits déjeuners, visites, ateliers, conférences...
 - GROUPES DE TRAVAIL**
- UNE VISIBILITÉ POUR PROMOUVOIR MA DÉMARCHE**
 - La réalisation de votre portrait
 - Un relai de vos actions sur les réseaux sociaux
 - La fourniture de petits supports de communication
- UN SUIVI POUR AVANCER PAS À PAS**
 - Accueil collectif
 - Entretien sur vos attentes et besoins
 - Point d'étape
 - Bilan et réflexion sur l'année suivante
 - Point d'étape

Adhésion → Année 1 → Année 2

Yannis BORJON PIRON indique que l'association est financée par les cotisations des adhérents et des subventions (dont celle de la CCI).

L'objectif est qu'en 2024, l'association ne dépende plus de la CCI pour son fonctionnement. Au préalable, l'association a besoin de se structurer. Cela passera par le recrutement d'une salariée à partir du 1^{er} avril. Il s'agit de la personne actuellement mise à disposition par la CCI.

C'est la raison pour laquelle, l'ADECC sollicite une subvention exceptionnelle de 35 000 € pour 2022. Yannis BORJON PIRON explique que le recrutement de cette personne permettra d'améliorer la reconnaissance de l'association vis-à-vis de ses partenaires publics, dont l'ADEME, et de renforcer l'animation des diverses communautés d'acteurs. Les conventions pourront être passées directement entre l'ADECC et ses partenaires, sans passer par la CCI.

Cyrille LAHEURTE indique qu'en étant l'employeur de la collaboratrice de la CCI, l'ADECC pourra solliciter en direct les soutiens de l'ADEME et être référencée parmi les partenaires de premier rang de l'ADEME. Cela permettra de renforcer son niveau de référence et sa reconnaissance auprès des entreprises de la région et d'avoir une meilleure visibilité, notamment au niveau national.

Yannis BORJON PIRON présente le fonctionnement proposé à partir du 1^{er} avril 2022.

- Une salariée ADECC.
- La mise à disposition d'un bureau à Angers pour le collaborateur de l'ADECC par la CCI (refacturée à l'ADECC).
- La mise à disposition du temps collaborateur CCI (refacturée à l'ADECC) : Philippe LOHEZIC (0,2ETP/an), Camille GUERIN (0,2 ETP/an), service DAF pour 0,1ETP/an,
- La refacturation d'expertise CCI économie circulaire à l'ADECC. Ces prestations (maximum de 20 jours/an) seront prises en charge à 100% par la convention ADEME-ADECC (budget expert).

Michel LANGEVIN s'étonne qu'il n'y ait qu'un établissement de formation parmi les adhérents.

Yannis BORJON PIRON répond que l'ADECC est ouvert à tous les secteurs d'activité. Il prend note de la remarque.

Cyrille LAHEURTE indique que deux organismes de formation sont engagés au sein de l'ADECC : le CNAM et l'ESAIP.

Éric GROUD félicite l'association pour son développement et partage sa volonté de prendre son indépendance vis-à-vis de la CCI.

Le président Matthieu BILLIARD signale que pendant le premier confinement, l'ADECC a accompagné plusieurs entreprises et la CCI pour se procurer des EPI (masques et gel hydroalcoolique).

Yannis BORJON PIRON confirme que cela a été une grosse action en 2020, menée avec des entreprises locales, à l'intention de toutes les entreprises du département, qu'elles soient ou pas adhérentes à l'ADECC.

Yves GIDOIN, président d'ALDEV, vice-président d'Angers Loire Métropole, indique qu'Angers Loire Métropole travaille sur la feuille de route de l'économie circulaire dans le cadre de la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire. Il salue le travail effectué par l'ADECC et souligne l'importance de partager les informations et de travailler en partenariat sur ce sujet.

Yannis BORJON PIRON partage ce point de vue.

Il indique que dans le cadre de la création d'un nouveau syndicat de déchets (3RD'Anjou : syndicat pour la réduction, le réemploi et le recyclage de déchets en Anjou), sur les territoires des communautés de communes Loire Layon Aubance, Vallées du Haut Anjou et Anjou Loir et Sarthe, une réunion a eu lieu en début de semaine pour relancer les actions avec les autres chambres consulaires sur ce sujet.

Assentiment de l'assemblée
Monsieur BORJON-PIRON ne prend pas part au vote

1.4 Représentations

- Au Comité de programmation Leader Mauges Communauté

LEADER est un programme de fonds européens destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie et sert de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des territoires ruraux. Le programme LEADER est financé par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).

Le Bureau propose de reconduire Antoine MERLET, responsable de l'agence Cholet Mauges, pour représenter la CCI.

Validation unanime de l'assemblée

- À Vigiréseaux

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'opération Vigiréseaux a été lancée à l'initiative de l'association 60 000 Rebonds et de Christophe GUICHETEAU.

Celui-ci était venu présenter l'association à la CCI le 24 novembre dernier.

La CCI s'est engagée à soutenir l'association.

Il s'agit de mettre en relation l'ensemble des réseaux économiques du territoire afin de pouvoir accompagner les entrepreneurs qui ont liquidé leurs entreprises au tribunal de commerce, d'aller à la rencontre de ces derniers dès la connaissance du jugement de liquidation et de pouvoir les accompagner et leur proposer de rester en contact avec leur écosystème. La CCI est partenaire de ces initiatives et les accompagne depuis leur origine.

Trois dates sont d'ores et déjà programmées à la CCI :

- 24 février 2022 (8h30 à 10h30)
- 17 mars 2022 de 8h30 à 10h30
- 5 juillet de 8h30 à 10h30

Le Bureau propose de désigner un binôme d'élus pour suivre cette opération :
Guillaume MARTIN et Cédric RAVARY.

Pascal ROUILLER indique que d'autres dispositifs existent sur le territoire pour aider les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés. Il cite le dispositif APESA.

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'objectif de l'opération est de faire connaître le plus tôt possible les différents dispositifs et structures d'aides aux chefs d'entreprise dont l'entreprise a été liquidée.

Cyrille LAHEURTE ajoute que l'objectif de Vigiréseaux est de coordonner l'ensemble des actions avec une logique de sentinelle, afin d'éviter que des personnes passent à travers.

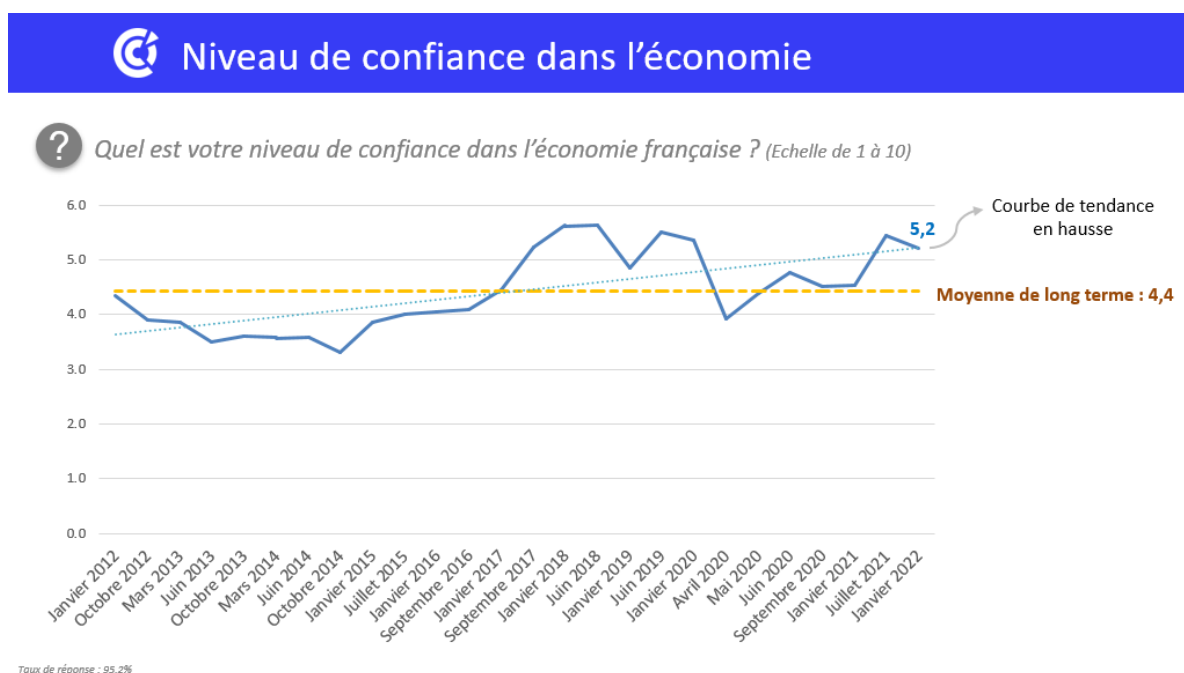
Validation unanime de l'assemblée

1.5 Information sur l'enquête de conjoncture Expreccion

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'enquête de conjoncture « Expreccion » est en cours et qu'elle sera clôturée le lundi suivant.

Il souligne le nombre record de réponses depuis plus de 10 ans : 2 100.

Il indique que le niveau de confiance des chefs d'entreprises dans l'économie est en légère baisse.



Il invite les membres de l'assemblée à s'inscrire aux restitutions organisées avec la Banque de France et la direction des services fiscaux qui feront part des tendances et faits marquants de ce début d'année.

Trois conférences sont prévues :

- le 17 février à Angers 8h30 à 10 h,
- le 18 février à Cholet 8h30 à 10 h,
- Et 22 février à Saumur 8h30 à 10 h.

2. INTERACCION SUR LE FINANCEMENT ET LA COTATION DES ENTREPRISES

Le président Matthieu BILLIARD indique que la Banque de France vient de modifier en profondeur la manière de coter les entreprises.

La nouvelle échelle est entrée officiellement en vigueur le 8 janvier 2022.

Le Bureau a saisi l'occasion de cet événement pour proposer aux membres de l'assemblée un temps d'information et d'explication sur la manière dont les entreprises sont notées en invitant la directrice départementale de la Banque de France et un représentant de la Fédération bancaire.

Philippe BESNIER remercie les intervenants.

Il estime qu'il est important que les membres de la CCI aient la connaissance des ressorts de ce sujet compliqué.

Il souligne qu'après les facilités pour disposer de flux de trésorerie, octroyés par l'État dans le cadre de la crise sanitaire, il est important d'avoir conscience de la nécessité de veiller à sa trésorerie et de son impact sur les plans de développement des entreprises.

Flavienne CHADELAUD, la directrice départementale de la Banque de France, explique la raison qui a mené à modifier l'échelle de cotation : un besoin d'harmonisation au niveau européen impliquant une plus grande granularité de l'échelle.

L'échelle actuelle ayant été créée avant l'adoption des statuts ICAS (système d'évaluation du crédit) et OEEC (réglementation prudentielle), il était nécessaire de disposer d'une échelle plus comparable à celle des autres ICAS et OEEC.

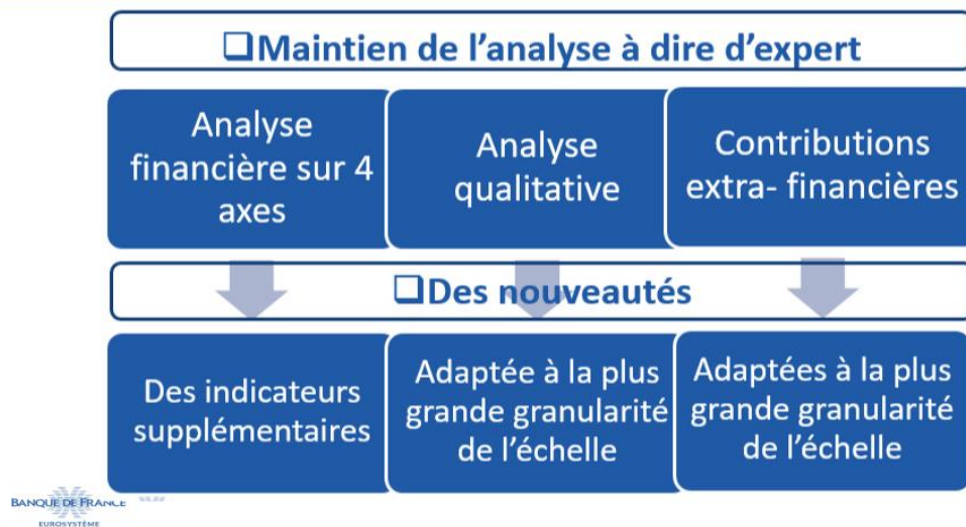
De plus, l'échelle de la Banque de France n'était plus assez fine en granularité pour avoir des correspondances avec tous les échelons de qualité de crédit définis par l'Eurosystème. Sans ces travaux de refonte, la Banque de France aurait pu perdre son agrément pour coter les entreprises. La Banque de France cote plus de 230 000 entreprises. En Allemagne, la Banque fédérale ne cote que les très grands groupes.

Flavienne CHADELAUD indique que les fondamentaux de la spécificité de la cotation BDF sont conservés (la solvabilité, la rentabilité, la liquidité, la capacité bénéficiaire), afin de ne pas perturber la lecture du fonctionnement global de l'économie.

Les cotes éligibles passent de 5 à 10 et les cotes non éligibles de 3 à 8.

Elle présente les grands principes de la nouvelle méthodologie de la cotation.

UNE ANALYSE À DIRE D'EXPERT



74

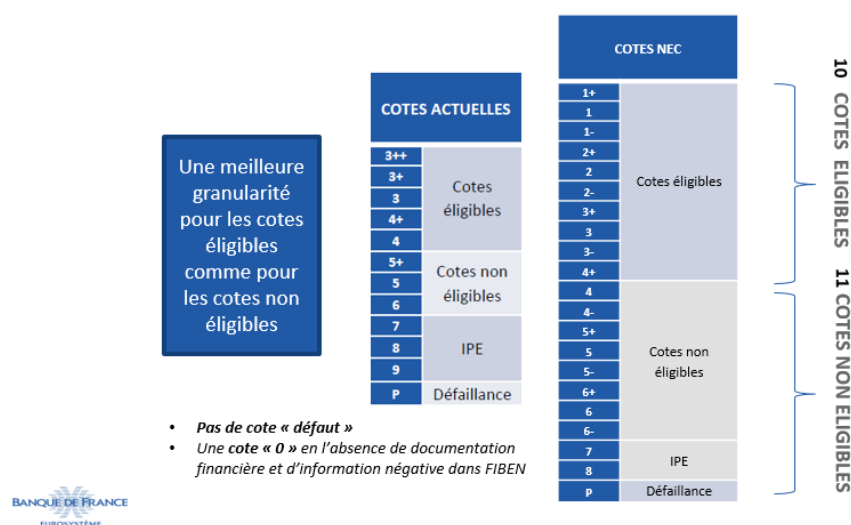
Concernant la prise en compte des contributions extra-financières, Flavienne CHADELAUD évoque la prise en compte de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Elle signale que la BDF est à l'initiative du réseau mondial NGFS (réseau pour le verdissement du système financier), créé lors de la COP de Paris. Ce réseau regroupe plus de 100 contributeurs (banques centrales et institutions de régulation).

Elle souligne que la non prise en compte de la RSE est dorénavant considérée comme un risque pour le système bancaire. Elle cite le cas d'une entreprise située en zone inondable : elle se doit d'avoir un plan de prévention et d'analyser et provisionner le risque financier d'une possible inondation.

Flavienne CHADELAUD souligne l'importance des entretiens menés avec les chefs d'entreprise pour recueillir des informations extra-comptables. Ils permettent d'éclairer les informations comptables transmises par la suite par l'entreprise. Elle insiste sur la nécessité d'être transparent pour une meilleure compréhension de la situation financière des entreprises.

LA NOUVELLE ÉCHELLE DE COTATION



80



LA NOUVELLE ÉCHELLE DE COTATION

Cote de crédit	Appréciation de la qualité de crédit	
1+	Excellente ++	10 COTES ELIGIBLES
1	Excellente +	
1-	Excellente	
2+	Très satisfaisante ++	
2	Très satisfaisante +	
2-	Très satisfaisante	
3+	Forte ++	
3	Forte +	
3-	Forte	
4+	Bonne +	
4	Bonne	11 COTES NON ELIGIBLES
4-	Intermédiaire +	
5+	Intermédiaire -	
5	Fragile	
5-	Assez faible	
6+	Très faible	
6	Menacée	
6-	Compromise	
7	Très compromise	
8	Fortement compromise	
P	Défaillante	
0	Cote de crédit non significative, pas d'analyse au vu du bilan	



MATRICE DE TRANSCODIFICATION UTILISEE LE 8 JANVIER 2022

Anciennes cotations	Nouvelles cotations	
3++	1+	Excellente ++
3+	1	Excellente +
3	1-	Excellente
4+	2	Très satisfaisante +
4	3	Forte +
5+	4-	Intermédiaire +
	5+	Intermédiaire -
5	5-	Assez faible
6	6	Menacée
7	7	Très compromise
8 et 9	8	Fortement compromise
P	P	Défaillante
0	0	Non significative

Les cotations « Nouvelles cotations » correspondent aux cotations retenues lors de la transcodification ;

Contrairement aux autres cotations dépendant de l'ancienne échelle de cotation, la cote 5+ de l'ancienne échelle de cotation pourra être transcodée en deux cotes différentes :

- en cote 4- dès lors que les cotes d'activité seront situées de A et H ;
- en cote 5+ inchangée dès lors que les cotes d'activité seront situées de J et M, ainsi que pour les cotes d'activité X.

Flavienne CHADELAUD indique qu'il existe des concordances directes entre les cotations des entreprises, les classes de risques et les taux de qualité de crédit. Cela permet aux banques d'estimer le montant des fonds propres à prévoir pour fournir du crédit aux entreprises, conformément aux obligations de l'Accord de Bâle III.

Après avoir présenté l'ensemble des risques financiers auxquels sont exposées les banques, Flavienne CHADELAUD explique que la cotation de la BDF permet de sécuriser les banquiers concernant les problématiques d'insuffisance d'analyse de la clientèle, de dépassement des limites d'exposition d'un client ou à un secteur, au blanchiment d'argent, etc. Toutes les données, captées par la cotation des entreprises, permettent aux banques de savoir dans quels secteurs d'activité, et géographiques elles sont le plus exposées. Cela renforce la solidité de leur système financier.

Michel LANGEVIN salue la prise en compte de la RSE dans la cotation de la BDF. Cela lui fournira un argument supplémentaire pour sensibiliser les entreprises au risque sur l'eau, une problématique qui lui tient à cœur.

Zacharia FAIQ demande si cette nouvelle échelle de cotation marque le début de la fin de la notation de la BDF et le début d'une notation BCE ou si cette nouvelle notation pourrait être valable à l'échelle européenne dans le cadre d'une collaboration avec une entreprise d'un autre pays européen.

Flavienne CHADELAUD répond qu'il ne s'agit pas d'une notation BCE.

La BDF est l'une des rares banques centrales européennes à faire de la cotation d'entreprises.

Elle pense qu'il est peu probable que le modèle français se répande dans les banques centrales de la BCE, car la BFC n'est pas du tout structurée comme les autres banques centrales. Elle a des implantations départementales, avec des effectifs. En Allemagne, la banque centrale a une implantation par Länder. En Espagne, seulement quelques centaines de personnes travaillent pour la banque centrale.

Éric GROUD demande si les entreprises peuvent informer la BDF en cas d'événements significatifs en matière de RSE.

Frédéric BOISSIER confirme que la BDF encourage les entreprises à adopter une démarche proactive. Il indique que plus la BDF aura d'informations sur ce sujet, plus elle sera réactive.

Éric GROUD demande si la nouvelle échelle de cotation aura un impact sur le classement du solde intermédiaire de gestion.

Frédéric BOISSIER répond que la BDF continuera de traiter le solde intermédiaire de gestion comme elle le fait actuellement. Il précise que la lecture de la BDF n'est pas forcément la même que celle des experts-comptables, ni que celle des analystes financiers. La méthodologie précédente sera adaptée à la nouvelle échelle. Des éléments seront mieux valorisés. Il souligne qu'il s'agit d'une analyse à dire d'expert, qui repose sur la qualité des informations transmises à la BDF.

Il signale que 63% des entreprises ont maintenu leur cotation en 2020 et 2021 et que 20% des entreprises ont vu leur cotation évoluer à la hausse pour l'exercice 2021.

Flavienne CHADELAUD souligne le gros travail des services de la BDF pour le traitement des PGE. Toutes les entreprises pour lesquelles le PGE aurait pu avoir un impact sur leur cotation ont été contactées, soit par questionnaire, soit par téléphone.

Le Président Matthieu BILLIARD salue le fait que la porte de la BDF est grande ouverte aux entrepreneurs qui souhaitent lui transmettre des informations.

Marc FLAMAND demande si le PGE a eu ou aura une incidence sur les cotations.

Flavienne CHADELAUD indique que les PGE ont été octroyés par les banques après avoir vérifié que les entreprises seraient à terme en capacité de rembourser. Elle reconnaît que le PGE augmente l'endettement de l'entreprise. C'est pourquoi la BDF a interrogé les entreprises sur leurs perspectives et sur la manière dont elles envisageaient de rembourser ces PGE.

Elle indique qu'en 2020 et 2021, la volatilité des cotations est restée conforme à celle des années précédentes.

Elle précise que la quasi-totalité des PGE se retrouve dans les trésoreries et les comptes-courants de banques. L'endettement moyen de l'ensemble des entreprises s'est accentué de 7 milliards sur les 132 milliards de PGE distribués.

Gérald ANGIBAUD demande ce que la BDF pense de la cryptomonnaie.

Flavienne CHADELAUD répond que les cryptomonnaies ne sont pas des monnaies, mais des cryptoactifs.

Philippe BESNIER donne la parole à Nicolas MARADAN, intervenant pour le compte du Comité Local des Banques, pour qu'il explique le ratio McDonough, ou ratio de solvabilité bancaire, qui fixe une limite à l'encours pondéré des prêts accordés par un établissement financier en fonction de ses capitaux propres. Ce ratio tient son nom du président en exercice du Comité de Bâle pendant le processus d'établissement de l'Accord, William J. McDonough.

Nicolas MARADAN indique que dans le cadre de la réglementation Bâle 2, les banques ont l'obligation d'établir une échelle de notes attribuées aux clients selon qu'ils présentent un risque plus ou moins élevé d'honorer leurs obligations vis-à-vis de la banque.

Ce niveau de risque détermine le niveau de fonds propres correspondant qu'elles doivent détenir en contrepartie.

Nicolas MARADAN indique que l'objectif de la notation est d'approcher de la manière la plus fiable possible la probabilité de défaut, qui générera un besoin de fonds propres différent en fonction de la perte éventuelle.

Il indique que les organes de contrôle sont particulièrement attentifs à la pertinence des outils de notation utilisés par les banques.

Nicolas MARADAN présente les éléments clés qui entrent dans le calcul de la note.

- Les éléments positifs et négatifs figurant dans les états financiers (la structure du bilan, les résultats, les variations constatées entre deux exercices, l'évolution du chiffre d'affaires, l'endettement...);
- Les difficultés que connaît une filiale ou une entité rattachée au Groupe et qui dégrade la note ;
- La non prise en compte du bilan ;
- Les crédits en cours et la situation d'endettement ;
- Le fonctionnement du compte ;
- La situation du secteur d'activité ;
- Les incidents éventuels...

Nicolas MARADAN évoque des travaux menés à Nantes par la Banque pour laquelle il travaille et la BDF sur la prise en compte de la RSE dans la notation des entreprises.

Il en était ressorti que les entreprises engagées dans une démarche RSE étaient en général plus vertueuses au niveau financier que celles qui ne l'étaient pas.

Nicolas MARADAN souligne l'importance de la relation entre les dirigeants et leurs conseillers bancaires pour expliquer les événements exceptionnels afin qu'ils soient pris en compte dans la notation. Il cite l'exemple des PGE. Le choix de la durée de l'amortissement peut laisser penser que l'entreprise est dans une impasse de trésorerie, alors que ce n'est pas la réalité.

Nicolas MARADAN présente quelques bonnes pratiques.

- Fournir à sa banque les éléments financiers. Les « moteurs de notation » attendent des données à jour. Un défaut de fiabilisation fera baisser la note.
- Avoir un conseiller qui connaît son client.
- Respecter les engagements et les fonctionnements de comptes.
- Si nécessaire anticiper les difficultés afin de mettre en place les solutions, adéquates avant d'entrer en défaut. Les sorties de défaut sont beaucoup plus longues que les entrées avec des périodes probatoires.
- Pour 2022, il faudra anticiper les impacts de l'arrêt des aides et le cas échéant les remboursements des PGE.

Régis ROUSSEAU déplore qu'il soit devenu très facile de trouver les bilans comptables des entreprises sur Internet. Il estime qu'il faut être très vigilant sur la circulation de ces informations, car elles peuvent être récupérées par la concurrence.

Nicolas MARADAN partage ce point de vue. Il rappelle que la confidentialité est un devoir pour les banques et qu'elles mettent tout en place pour la respecter. Il indique que des clients confient parfois aux banques des bilans qu'elles ne publient pas.

Régis ROUSSEAU déclare qu'il lui semble très important que les entreprises fournissent leurs bilans à leur(s) banque(s). Selon lui, il faudrait que cette communication s'arrête aux banques et à la Banque de France. Le fait que les bilans se retrouvent sur des sites comme societe.com lui pose problème.

Yannis BORJON-PIRON estime que la prise en compte de la RSE pour la notation des entreprises pose la question de la subjectivité dans cette prise en compte.

Nicolas MARADAN en convient. Il ne s'agit pas d'une analyse objective algorithmique. Il estime que c'est une bonne chose qu'il y ait une part d'analyse subjective. Il constate que la RSE est de plus en plus embarquée dans les offres clients et dans les prêts. Il présume qu'il y aura prochainement des notes RSE qui prendront de plus en plus d'importance.

Flavienne CHADELAUD indique que la BDF devrait petit à petit se raccrocher à la taxonomie RSE mise en place par la BCE, avec des critères par secteur et ainsi modéliser le risque.

Zacharia FAIQ demande quelle est la différence entre la notation des banques et celle de la Banque de France.

Nicolas MARADAN déclare qu'il ose espérer que les conseillers des banques ont une visibilité plus précise sur l'activité de leurs clients que la BDF. C'est leur métier d'être bien renseigné sur l'activité de leurs clients pour pouvoir bien les accompagner.

Il déclare que les banques ont toutes leurs propres outils de notation, mais toutes sont contrôlées par le même organe. Si certaines choisissaient de mettre de bonnes notes à tout le monde, prêter plus et prendre plus de risques, elles seraient rapidement rattrapées par cet organe de contrôle.

Il ajoute que les clients ont souvent plusieurs banques et que les notes des banques sont souvent corrélées à celles de la BDF.

Cyrille LAHEURTE demande si les notes attribuées aux entreprises par les banques sont communiquées aux entreprises.

Nicolas MARADAN répond qu'une entreprise peut demander sa note à sa banque et qu'il est possible d'avoir un entretien avec son conseiller pour qu'il explique cette note. C'est ce que préconise sa banque.

Les membres de l'assemblée sont invités à participer à un sondage sur leurs relations avec leurs partenaires bancaires via le site kahoot.it.

Puis ils sont invités à lister, par groupe, ce qui fonctionne et ce qui serait à améliorer dans la relation avec leurs banques.

Les éléments à améliorer :

- Le turn-over des conseillers qui oblige à représenter l'activité et l'historique de l'entreprise.
- la capacité à sortir du cadre.
- La rigidité sur certains dossiers.
- la méconnaissance de nouveaux métiers qui peut freiner certains projets.
- la frilosité dans l'accompagnement de certains projets.
- la prise de risque.
- Des conseils parfois orientés.
- Une certaine lenteur, inertie dans l'ergonomie des outils numériques.
- La méconnaissance du secteur d'activité ressentie lors des changements de conseillers.
- Le manque de relation humaine.
- Une certaine inertie/lenteur pour avoir des réponses ressentie par de nouveaux entrepreneurs au démarrage de leur activité.
- la vente de services hors banque lors des rendez-vous.
- Un manque de transparence dans la communication, notamment sur la notation des entreprises.
- La réduction des niveaux de délégation : il n'est pas facile parfois de savoir qui prend la décision et à quel niveau, ce qui peut nuire à la réactivité.

Les éléments qui fonctionnent

- l'écoute
- la disponibilité.
- La réactivité pendant la crise sanitaire.

- la bonne connaissance du territoire.
- l'intervention de tiers arbitre comme la BPI.
- Les outils numériques pour gérer ses comptes.
- Le bon accompagnement pendant la crise sanitaire.
- La réactivité aux sollicitations des entreprises reconnues.
- La qualité de l'accompagnement
- La prescription et la mise en relation entre différents clients de la banque.

3. ACTIVITÉS DE LA CCI

3.1 Concours des meilleurs apprentis de France

Le président Matthieu BILLIARD salue la belle performance des apprentis du CFA au concours des meilleurs apprentis de France, édition 2020. Dix d'entre eux ont décroché une médaille d'or et obtenu le titre de « Meilleur apprenti de France ».



49 participants pour le CFA départemental et 10 médailles d'or sur 31 apprentis du département qui ont obtenu le titre de « Meilleur Apprenti de France »



46ème Olympiades des Métiers
 23 inscriptions et **3 médailles d'or** aux épreuves régionales
 3 participants du CFA aux finales nationales -> **1 médaille d'excellence**
1 médaille d'or pour Nancy Maurille issue des 45ème Olympiades des Métiers

Evan Tuybens
 Candidat Worldskills en bijouterie joaillerie

3.2 Tarification CCI 2022

Tarification sur extranet élus

Le président Matthieu BILLIARD invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de la tarification des services de la CCI pour 2022. Il précise que la politique tarifaire est régionalisée et qu'elle répond à des standards nationaux pour les produits du socle commun national.

3.3 calendrier des réunions des commissions 2021-2026

Le président Matthieu BILLIARD rappelle que la prochaine formation sur le rôle de l'écu CCI, les différentes missions et l'environnement de la CCI aura lieu le 25 février à Angers.

Il remercie les élus qui se sont largement inscrits dans les commissions et précise qu'il est encore temps de le faire. Il précise qu'il sera possible de rejoindre les différents groupes projets qui se mettront en place dans les mois à venir.

3.4 Élection du président de CCI France le 25 janvier 2022

Le Président Matthieu BILLIARD indique qu'un nouveau président a été élu à la tête de CCI France lors de l'assemblée générale d'installation à la Maison de la Chimie à Paris. Il s'agit d'Alain DI CRESCENZO.

Alain DI CRESCENZO était jusqu'à présent 1^{er} vice-président de CCI France, après avoir été président de la CCI Toulouse Haute-Garonne et président de la CCI Occitanie.

Il préside le Groupe IGE+XAO, un éditeur de logiciels dédiés à la conception, la fabrication, la mise en service et la maintenance des systèmes électriques pour tout secteur d'activité (automobile, aéronautique/espace, transports, construction navale, robotique, productique, énergétique, bâtiment/travaux publics). Coté en Bourse depuis mars 1997, IGE+XAO est présent dans 22 pays et fait partie du Groupe Schneider Electric depuis janvier 2018.

Le président Matthieu BILLIARD déclare que Alain DI CRESCENZO est un bel ambassadeur pour le réseau national des CCI. Son dynamisme fait du bien et donne envie de s'engager.

Le président Matthieu BILLIARD précise qu'il était le benjamin des présidents des CCI de la métropole. Le plus jeune était le président de la CCI de l'île Saint-Barthélemy (Antilles françaises).



ELECTIONS DU PRESIDENT CCI FRANCE 25 JANVIER 2022



Alain Di Crescenzo a été élu président de CCI France lors de l'assemblée générale d'installation à la Maison de la Chimie à Paris. Étaient appelés à voter tous les présidents de CCI territoriales et de CCI de région.

"Je suis fier du réseau des CCI, de ses 4 400 élus et 16 000 collaborateurs. Ma principale ambition, en tant que nouveau président de CCI France, est de continuer de faire évoluer le réseau des CCI pour qu'il soit ce réseau utile, efficace et performant, au service du développement de nos entreprises et de nos territoires"

3.5 Agenda CCI

Le président Matthieu BILLIARD présente les rendez-vous à venir : la Nuit de l'orientation ce vendredi 28 janvier, la journée portes ouvertes du CFA le dimanche 27 février, dans les trois sites, la journée annuelle de la prévention le 7 avril, et le 9 juin la Grande Aventure d'Entreprendre au centre des congrès.

Cyrille LAHEURTE signale le grand défi écologique le 27 mars à l'occasion des 30 ans de l'ADEME, dont le siège social est à Angers.

La prochaine assemblée générale de la CCI aura lieu le jeudi 24 mars à partir de 17h.

Le Directeur général

Le secrétaire

Cyrille Laheurte

François Lelièvre